

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DDCT 41 Subventions (91 000 euros) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à six associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Agir pour la diversité et contre les discriminations (20^e) (61941) pour son action localisée dans le 19^e arrondissement, intitulée « fonctionnement de l'arbre à palabre » (2018_01734).

Article 2 : une subvention d'un montant de 70 000 € est attribuée à l'association Ayyem Zamen le temps jadis (20^e) (18686), pour le café social Dejean et le café social Belleville, actions localisées respectivement dans les 18^e et 20^e arrondissements (2018_05919). Madame

la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 3 : une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Batik international (13^e) (16136) pour son action localisée dans le 13^e arrondissement, intitulée « projet 13'Sâges – Phase III » (2018_00194).

Article 4 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Espace Fârâbî (10^e) (16160) pour son action localisée dans le 10^e arrondissement, visant à faciliter l'accès aux divers dispositifs de droit commun ouverts aux personnes âgées et notamment les migrant.e.s âgé.e.s (2018_05918).

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 91 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, nature 65748, fonction 5, destination 5200001 « Politique de la Ville », du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO